Fonctionnement du CSP

Informations sur le mode de gouvernance et les attributions du CSP

ATTRIBUTIONS

- **Avis et expertise**,sur sollicitation du Comité Syndical du Parc ou par auto-saisine, apport d’un regard scientifique collectif.
- **Recherche**,production d’une réflexion scientifique territorialisée, via des travaux portés par les chercheurs ou par des étudiants dont ils ont la responsabilité.
- **Pédagogie**, contribution à la vulgarisation et à la médiation scientifique.

FONCTIONNEMENT

Les membres du CSP sont bénévoles.

Ils peuvent représenter le CSP dans des instances nationales (CORP ou fédération des PNR....)

Le CSP tient deux séances plénières par an, réunit des ateliers thématiques selon les besoins du Parc et l'appétence des chercheurs, dirige des travaux d'étudiants inter-écoles et des actions-recherches partenariales.

Contacts

Emmanuelle CREPEAU

e.crepeau [at] parc-loire-anjou-touraine.fr